



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des EHPAD

Question écrite n° 44587

Texte de la question

M. Vincent Rolland alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des EHPAD. En effet, ces établissements qui pâtissent d'un manque cruel de personnel formé, rencontrent depuis plusieurs années, des difficultés structurelles. Nous constatons également l'inadéquation des moyens et des besoins. L'accompagnement humain des aînés dans les établissements est au cœur des débats pour les familles. Le vieillissement concerne chacun d'entre nous et nous devons le penser collectivement. Sur le terrain, dans les territoires, proche du personnel de ces établissements, des aînés et de leurs familles, il y a les élus locaux comme les Maires des collectivités ou les Présidents de Centre Communal d'Action Sociale. Ce sont des acteurs de terrain qui sont au quotidien au cœur des problématiques et face à la détresse des familles. Il me semblerait judicieux qu'un Maire (ou un Président de Centre Communal d'Action Sociale) puisse être membre de droit d'un conseil d'administration d'un EHPAD qu'il soit public ou privé. Il pourrait ainsi être impliqué de manière fréquente et régulière dans la vie des EHPAD. De plus, le maire (ou le président de Centre Communal d'Action Sociale) peut déceler les difficultés particulières qui pourraient se poser. Ainsi, M. le député demande à M. le ministre si cette hypothèse de permettre aux maires (ou aux présidents de Centre Communal d'Action Sociale) de siéger au conseil d'administration pourrait être envisagée et comment le Gouvernement pense gérer le manque de moyens humains et financiers dans ces établissements souvent au cœur de scandales.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Rolland](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44587

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er mars 2022](#), page 1279

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)